

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2018**

Délibération
n° 2018.03.036

Gestion de la dette

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ, Philippe VERGNAUD

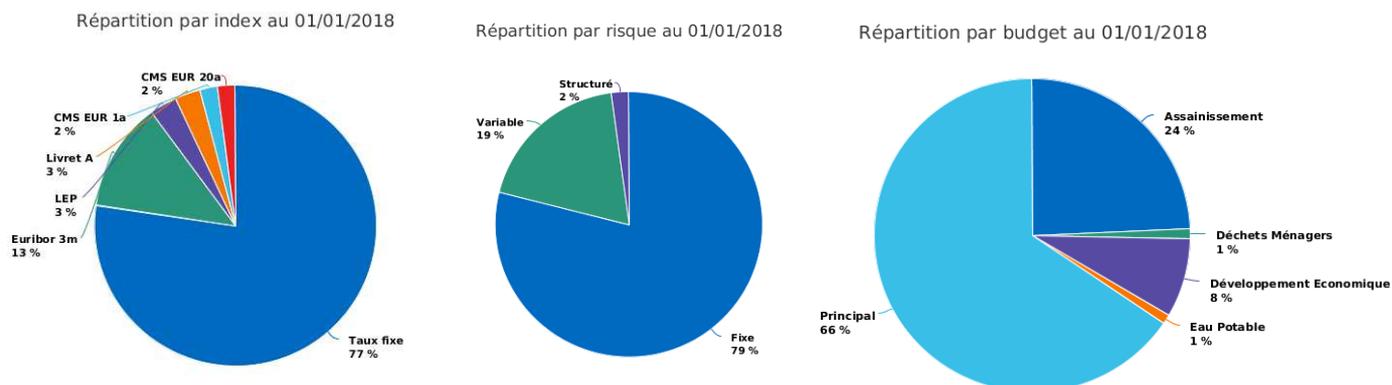
FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****GESTION DE LA DETTE**

Au 1^{er} janvier 2018, la dette globale de GrandAngoulême est composée de 104 lignes de prêts pour un encours total de 64,7 M€ :

- 89 contrats sont à taux fixe classifié 1A de la charte Gissler¹ et représentent 51 M€ ;
- 13 contrats sont à taux variable classifié 1A de la charte Gissler et représentent 12 M€ ;
- 1 contrat est à barrière simple classifié 1B de la charte Gissler et représente 33 K€ ;
- 1 contrat est structuré classifié 3E de la charte Gissler et représente 1,3 M€.

Cette dette est majoritairement à taux fixe (77 %), mais comporte également des emprunts à taux variables, essentiellement indexés sur de l'Euribor 3 mois, du Livret A et quelques produits structurés ne présentant pas de profil de risque particulier.



Le taux d'endettement moyen s'établit à 2,60 %, soit 2,75 % pour la dette à taux fixe, 1,53 % pour la dette à taux variable et 3,05 % pour la dette structurée. L'encours est réparti auprès de divers prêteurs. Trois d'entre eux concentrent près de 70 % de l'encours.

Près de 98 % de l'encours est classé en 1A, sans risque ni d'indice ni de structure. Une part de 2 % de l'encours est classé en 3E et correspond à la part résiduelle de produits structurés. Cet encours s'éteindra en 2021 et correspond à un produit de pente (écart de taux entre le CMS 20 ans et le CMS 1 an). Les anticipations d'ici la date d'extinction ne présentent aucun risque particulier.

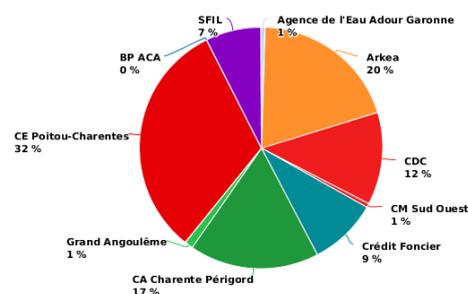
¹ Charte Gissler : du nom de l'inspecteur des finances à l'origine de cette charte de bonne conduite, il s'agit d'une série d'engagement des établissements bancaires vis-à-vis des collectivités locales régissant leurs rapports mutuels et destinée à éliminer le recours à des emprunts représentant un risque excessif. Une classification des emprunts est imposée selon le tableau ci-dessous :

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

L'encours de dette au 1er janvier 2018 se répartit de la façon suivante entre les différents budgets de la collectivité :

- Budget principal : 42,3 M€
- Budget annexe Développement économique : 5,4 M€
- Budget annexe Assainissement : 15,7 M€
- Budget annexe Eau potable : 0,6 M€

Répartition par banque au 01/01/2018



A noter qu'une part de l'encours fait l'objet d'une refacturation entre le budget principal et le budget annexe Déchets ménagers pour un capital restant dû de 0,7 M€, part amenée à s'éteindre à la fin de l'année 2019.

Pour le détail des encours de chacun des budgets, je vous invite à vous référer au rapport des orientations budgétaires 2018 présenté le 8 février dernier.

Budget principal

Au budget principal, le capital restant dû s'établit à 42 327 519 € au 1^{er} janvier 2018. La dette se compose de 33 lignes de prêt réparties entre 7 prêteurs.

Le montant du capital à rembourser en 2018 au titre de cet encours s'élève à près de 4 150 K€, auquel il convient d'ajouter le remboursement de la dette afférente au partenariat public privé (PPP) souscrit pour la construction du stade d'athlétisme pour 179 K€.

Sur ce budget, l'audit de la dette menée avec l'aide d'un cabinet spécialisé a fait ressortir des opportunités de réaménagement sur 6 lignes de prêt qui permettraient de diminuer le taux moyen de l'encours et le montant des intérêts payés. Les négociations avec l'établissement bancaire détenteur de l'encours n'ayant pu aboutir, il est proposé de rembourser par anticipation cet encours et d'augmenter la part de financement par emprunt des projets nouveaux. Cette opération amène donc à vous proposer d'inscrire en dépenses et en recettes une somme correspondant à l'encours remboursé, soit 1 133 K€.

Les intérêts sont évalués à près de 880 K€, dont 715 K€ sont relatifs à des emprunts à taux fixe, dont les intérêts sont connus et 165 K€ à des taux variables, pour lesquels l'inscription proposée tient compte d'une éventuelle remontée des taux d'intérêt. A ce montant s'ajoutent les intérêts du PPP pour 192,7 K€, ainsi que le montant de l'indemnité due pour le remboursement par anticipation des prêts à refinancer et d'une éventuelle ligne de trésorerie dont la souscription pourrait être rendue nécessaire.

En matière d'investissement, l'année 2018 est, pour le budget principal, une année chargée, qui doit voir à la fois la fin du chantier de l'ALSH de Dirac, la réalisation de la passerelle de la gare et des aménagements du secteur gare, le démarrage des travaux de remise en état de la toiture de Nautilus ainsi que les panneaux photovoltaïques, les déplacements et la remise à niveau des canalisations d'eau pluviale rendus nécessaires par les travaux du BHNS mais également la poursuite des engagements de GrandAngoulême en faveur de la politique de l'habitat, le cofinancement des travaux de la RN141 au niveau du carrefour de la Vigerie ou encore des travaux au stade Chanzy. Les crédits inscrits au titre des investissements s'élèvent au total à 29,1 M€ (hors reports, remboursement du capital de la dette et opérations pour comptes de tiers).

Ce besoin de financement est en partie couvert par de l'autofinancement (10,6 M€ une fois déduit le remboursement du capital des emprunts), du FCTVA (2,2 M€) et des subventions d'investissement (2,4 M€) et amène la collectivité à devoir souscrire de nouveaux emprunts, pour un montant de 13 156 K€, qui vient s'ajouter au montant reporté de l'année 2017 de 5 000 K€.

Budget annexe Développement Economique

Au budget annexe Développement économique, le capital restant dû s'établit à 5 361 527 € au 1^{er} janvier 2018. La dette se compose de 8 lignes de prêt réparties entre 4 prêteurs.

Le montant du capital à rembourser en 2018 au titre de cet encours s'élève à près de 1 450 K€. En matière d'intérêts, l'inscription est d'un montant de 170 K€ et recouvre pour 115 K€ les intérêts de la dette à taux fixe, et 55 K€ pour la dette à taux variable, tenant compte là encore d'une éventuelle remontée des taux d'intérêt.

Le pourcentage de taux variable dans l'encours de ce budget est lié à la nécessité de pouvoir procéder à des remboursements sans frais de l'encours de dette à l'occasion des cessions immobilières.

Le programme d'investissement inscrit au budget 2018 s'avère relativement important avec l'extension de la pépinière d'entreprises sous forme de Technoparc, la pile à hydrogène et des programmes de déconstruction ou d'aménagement de locaux du parc privé de la collectivité. Le financement de ces investissements nécessite un recours à l'emprunt avec l'inscription d'une autorisation de près de 6 M€.

Naturellement, le montant effectivement appelé sera limité au strict nécessaire et ajusté en fonction des réalisations effectives de travaux et diminué d'éventuels produits de cessions à intervenir.

Budget annexe Eau potable

Au budget annexe Eau potable, le capital restant dû s'établit à 624 145 € au 1^{er} janvier 2018. La dette se compose de 2 lignes de prêt réparties entre 2 prêteurs, la Caisse d'Epargne représentant 99 % de l'encours et la SFIL seulement 1 %.

Les crédits inscrits au titre du remboursement du capital sont de 95 K€ auxquels s'ajoutent 25 K€ au titre des intérêts.

L'équilibre de ce budget et le programme de travaux prévisionnel pour 2018 ne nécessitent pas d'inscription d'emprunt au titre de l'exercice. Toutefois, l'opération de construction de l'usine d'eau potable de la Touvre, d'un montant de 25,5 M€ et faisant l'objet d'une autorisation de programme spécifique, nécessitera le recours pour partie à un financement par emprunt. Une fois le montant arrêté, une autorisation particulière vous sera proposée à l'occasion d'une prochaine session budgétaire.

Budget annexe Assainissement collectif

Au budget annexe Assainissement collectif, le capital restant dû s'établit à 15 743 477 € au 1^{er} janvier 2018. La dette se compose de 60 lignes de prêt réparties entre 8 prêteurs. L'annuité 2018 s'établira à près de 2 M€, dont 1,4 M€ de capital et 0,6 M€ d'intérêts.

Sur ce budget, l'audit de la dette mené avec l'aide d'un cabinet spécialisé a fait ressortir des opportunités de réaménagement sur 4 lignes de prêt qui permettraient de diminuer le taux moyen de l'encours et le montant des intérêts payés. Les négociations avec l'établissement bancaire détenteur de l'encours n'ayant pas abouti, il est proposé de rembourser par anticipation cet encours et d'augmenter la part de financement par emprunt des nouveaux projets comme le délestage de la station du Gond-Pontouvre, les conditions actuelles de prêt s'avérant plus intéressantes. Un crédit de 1 141 K€ est inscrit en dépenses et en recettes à cet effet.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Le financement du programme d'opérations (délestage station du Gond-Pontouvre, stations d'épuration de Marsac et Vindelle) en plus des dotations travaux habituelles nécessite de prévoir un recours à l'emprunt dès cette année.

L'autorisation d'emprunt s'élève ainsi à 7,4 M€, crédits qui sont inscrits au budget annexe afférent.

Budget annexe Déchets ménagers

Au budget annexe Déchets ménagers, le capital restant dû s'établit à 695 899 € au 1^{er} janvier 2018. La dette se compose de 1 ligne de prêt, consistant en un remboursement au budget principal de la quote part d'emprunts souscrits à l'époque où la gestion des déchets ménagers ne faisait pas encore l'objet d'un budget annexe.

L'annuité 2018 s'établira à près de 445 K€, dont 415 K€ de capital et 30 K€ d'intérêts.

La dette est entièrement à taux fixe.

On peut noter qu'avec le transfert à Calitom au 1^{er} juin 2017 du traitement des déchets ménagers, l'emprunt souscrit pour le financement de l'usine Atrion a été transféré à Calitom et ne figure donc plus dans l'encours de dette de GrandAngoulême.

L'équilibre de ce budget ne nécessite pas de recours à l'emprunt en 2018.

Budget annexe Transports

Avec la conjonction en 2018 des travaux du BHNS et du démarrage des travaux de mise aux normes du tunnel de la Gâtine, le programme d'investissement est particulièrement important cette année ainsi que dans les deux années suivantes.

En effet, ce sont 39,5 M€ de crédits qui sont inscrits en investissement au budget 2018, dont 30,35 M€ concernent les travaux et acquisitions à réaliser dans le cadre de la réalisation du BHNS.

Pour financer ces travaux, 13 M€ proviennent de l'autofinancement mais l'équilibre budgétaire nécessite l'inscription d'une autorisation d'emprunt de 26,2 M€.

Le programme BHNS, par ses enjeux, ses caractéristiques et son ampleur, permet d'envisager le recours à une enveloppe de prêt dédiée. En effet, les partenaires bancaires de la collectivité sont susceptibles, sur ce type de financement, de proposer des enveloppes bonifiées par la Banque européenne d'investissement ou spécifiquement dédiées au financement des politiques de mobilité. Aussi, sur la base de la prospective réalisée sur ce budget et ce projet spécifique, il est proposé de flécher une enveloppe de financement dédiée de 28,5 M€, dont 4 M€ au titre des acquisitions de bus hybrides et 24,5 M€ au titre des infrastructures et des réseaux. Cette enveloppe globale ferait l'objet d'une phase de mobilisation totale de 5 années avec des possibilités de tirage au fur et à mesure de la réalisation des dépenses. La mobilisation au titre d'une année ne pourrait excéder le montant d'autorisation d'emprunt inscrit au budget de chaque année.

RECAPITULATIF

Au global, en récapitulant l'ensemble des crédits inscrits au BP 2018 au titre de la dette, on obtient :

BUDGET	BP	DEVECO	DM	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	TRANSPORTS	TOTAL
Annuité	5 030 000,00 €	1 620 000,00 €	445 000,00 €	120 000,00 €	1 955 000,00 €	0,00 €	9 170 000,00 €
<i>dont capital</i>	4 150 000,00 €	1 450 000,00 €	415 000,00 €	95 000,00 €	1 400 000,00 €		7 510 000,00 €
<i>dont intérêts</i>	880 000,00 €	170 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	555 000,00 €		1 660 000,00 €
PPP	371 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	371 700,00 €
<i>dont capital</i>	179 000,00 €						179 000,00 €
<i>dont intérêts</i>	192 700,00 €						192 700,00 €
Refinancement							0,00 €
Dépenses	1 133 000,00 €				1 141 000,00 €		2 274 000,00 €
Recettes	1 133 000,00 €				1 141 000,00 €		2 274 000,00 €
Indemnité RA	122 000,00 €				107 000,00 €		229 000,00 €
Autorisation emprunt	18 156 000,00 €	5 974 547,75 €	0,00 €	0,00 €	7 440 928,66 €	26 183 994,30 €	57 755 470,71 €

Pour mémoire, le conseil communautaire lors de ses séances du 19 janvier et du 18 octobre 2017, a délégué à monsieur le Président la conclusion des contrats liés aux emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget.

Le président rendra compte de l'attribution exercée lors du plus proche conseil communautaire.

Vu la délibération n°522 du 18 octobre 2017 modification des délégations d'attribution du conseil communautaire au président,

Sur la base de ces éléments, **je vous propose** :

DE PRENDRE ACTE des éléments du rapport sur la gestion de la dette de GrandAngoulême présentés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à procéder, sous ces conditions et dans les limites fixées par le conseil communautaire du 19 janvier 2017, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les différents budgets pour l'année 2018 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à négocier et souscrire une enveloppe de prêt de 28,5 M€ spécifique destinée au financement du programme BHNS avec une phase de mobilisation de 5 ans maximum, dont les tirages annuels ne pourront excéder les montants d'autorisation d'emprunt inscrits au budget de chacun des exercices concernés ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 mars 2018	<u>Affiché le :</u> 23 mars 2018